



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 26 mai 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement n°404-2026 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage en remplacement du règlement n° 398-2025.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 28 mai 2026

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière de la Ville